

**DÉLIBÉRATION N°2024-25_006
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 22 octobre 2024

3 – Affaires financières

Point n° 3.1 « Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026 »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 18 Membres représentés : 12 Total : 30	Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 719-13 ;
VU les statuts de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026 annexée à la présente délibération.

Besançon, le 25 octobre 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services



Thierry CAMUS



Annexe :

Annexe 3.1.1 Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

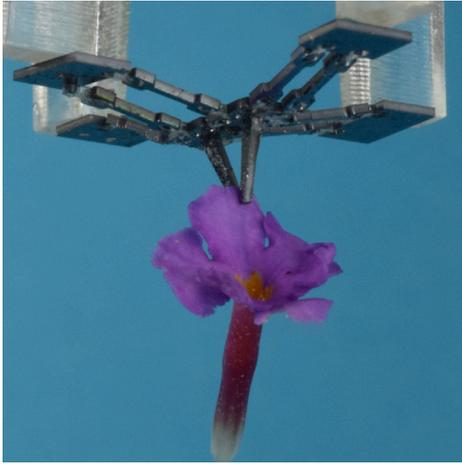


MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance



24⁰⁰26



Université de Franche-Comté

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026

Entre

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par
xxxxxxx, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

d'une part

et

L'Université de Franche-Comté, représentée par
Madame Macha Woronoff, présidente de l'université

d'autre part

Article 1 : Objet du contrat

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) est conclu entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'Université de Franche-Comté pour une durée de trois ans.

Il a pour objet la contractualisation de la stratégie de l'établissement sur quatre politiques publiques ministérielles prioritaires (pilotage et transformation de l'offre de formation, transition écologique et développement soutenable, recherche et innovation, bien-être et réussite des étudiants), ainsi que sur l'amélioration du pilotage de l'établissement et l'affirmation de sa signature.

Ces six objectifs sont déclinés en actions programmées dans le COMP, assorties d'indicateurs de performance.

Article 2 : Engagements financiers et modalités de versement

Le montant programmé pour le COMP est de 4 064 000 € pour la période 2024-2026. Les versements s'effectueront ainsi :

- Une avance de 50% en 2024 ;
- Un complément de 30% en 2025 ;
- Un solde de 20% en 2026.

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées, selon la clé de répartition indiquée à l'article 4.

En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant des crédits effectivement versés au titre de l'objectif sera ajusté au prorata du niveau de réalisation effective de la cible.

Cela se traduira par un ajustement du solde ou par un abattement sur le premier versement du COMP suivant.

Article 3 : Modalités de suivi

Un dialogue annuel permettra de partager l'avancement des actions et, le cas échéant, d'ajuster les ambitions et les financements du COMP au cours de la période.

A la fin de la période, un bilan précis sera réalisé sur l'ensemble du COMP et sur chacune des actions. Il sera partagé entre l'Etat et l'établissement et servira de base au calcul du solde du COMP.

Article 4 : Plan d'action détaillé

	Indicateurs / Jalons	Valeur initiale	cible 2026	Part du financement conditionnée à l'atteinte de l'objectif	
Pilotage de l'offre de formation					
<ul style="list-style-type: none"> Transformer l'offre de formation pour augmenter la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants (cible d'étudiants impactés par la transformation : 1 100) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations transformées parmi les moins performantes 		8	22%	
<ul style="list-style-type: none"> Développer des outils au service du pilotage de l'offre de formation et mettre en place de processus décisionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'outils de pilotage et mise en place de processus décisionnels 		Tableau de bord de formation établi / comité de suivi des conseils de perfectionnement tenu / évolution de l'offre réalisée		
<ul style="list-style-type: none"> Structurer et accompagner le dépôt de projets autour de la formation dans les métiers en tension, métiers d'avenir 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de formation redéployés 	Sans objet	5		
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place et déployer des Graduate Schools 	<ul style="list-style-type: none"> % d'étudiants de master poursuivant en doctorat 	3	4		
Recherche et Innovation					
<ul style="list-style-type: none"> Développer la stratégie internationale européenne grâce à des actions de lobbying à Bruxelles afin d'optimiser le dépôt de projets européens et le taux de réussite 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux réseaux auxquels participe l'uFC Nombre de projets ERC déposés/retenus en tant que Host Institution (données cumulées sur 3 ans) nombre de nouveaux projets européens auxquels participent les chercheurs de l'UFC (par an) 	1/0 10	3 5/2 3	21%	
<ul style="list-style-type: none"> Développer la certification des plateformes technologiques afin de renforcer leur niveau de performance et leur rayonnement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plateformes certifiées 		5		
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux partenariats avec des utilisateurs (industriels) Montant annuel de prestations de services opérées par les plateformes uFC en K€ 		10 350		
Transition écologique et développement soutenable					
<ul style="list-style-type: none"> Certifier en TEDS les étudiants de premier cycle Former et mobiliser la communauté universitaire Réaliser un module de socle commun d'introduction à la TEDS pour les étudiants de 1er cycle Réduire l'impact environnemental de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'étudiants de 1er cycle formés aux enjeux TEDS Nombre de personnel EC et BIATOSS formés Taux de formations bénéficiant d'un écolabel % de diminution des émissions de GES 		100% 1 000 10% 10	22%	
Bien-être et réussite des étudiants					
<ul style="list-style-type: none"> Repenser le Service Santé Etudiant (SSE) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'étudiants accueillis (accueil physique / téléphonique) Taux de satisfaction des étudiants accueillis / an 	4960 / 3120	7000 / 4500 85%		17%
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête auprès des étudiants relative à la mise en place d'espaces extérieurs abrités et de lieux de restauration libre 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation : Nbr d'étudiants utilisateurs / Nbr d'étudiants total (au global et par sites) 		20%		
Gestion et pilotage					
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place la GPEEC Numériser la gestion paye Mettre en place l'Intracting dans le cadre du PEEC 2030 Créer un centre de service partagé (CSP) bâtiminaire pour passer à une organisation par campus pilotée par la Direction du patrimoine immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ETP redéployés Taux d'erreur chaine paye impliquant une correction Consommation électrique de l'établissement (en M KW par an) Mise en place effective du système partagé d'information du patrimoine immobilier 		3 <10% 11,4 réalisé	18%	
Stratégie propre à l'établissement					

« LUTTER CONTRE TOUTES LES VULNERABILITES »

L'analyse stratégique conduisant à la signature de l'uFC peut être illustrée via deux préoccupations transversales et liées : l'analyse de l'impact des transitions de toute nature et l'étude des « vulnérabilités ». Cette réflexion permet d'inclure tous les enjeux des transitions et leurs conséquences, tout en ayant une réelle profondeur au sein de l'uFC. Au-delà de la dimension TES, en cours de déploiement, elle offre un fort potentiel de travaux pluridisciplinaires tant au sein du domaine SHS et en étroite connexion entre celui-ci, qu'avec les autres champs thématiques, et en particulier avec la recherche et plus spécifiquement en Santé.

Après 600 ans d'existence, l'uFC s'apprête à ouvrir un nouveau chapitre de son histoire en évoluant avec ses partenaires en établissement public expérimental.

L'uFC est une université pluridisciplinaire avec une composante Santé implantée sur le territoire franc-comtois, en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Elle s'attache à mettre en action l'ascenseur social en se positionnant au plus près de la jeunesse du territoire. Si l'uFC se définit par les valeurs qu'elle porte et incarne, des valeurs humanistes d'exigence, de respect, d'ouverture, d'inclusion et d'humanité qui œuvrent à créer les meilleures conditions de qualité de vie et de travail pour le personnel, elle s'attache également à offrir aux étudiantes et aux étudiants la meilleure qualité de vie et d'étude possible.

Université fortement ancrée dans son territoire, l'uFC développe son attractivité et son rayonnement international en particulier par son engagement dans l'Alliance européenne STARS-EU qui illustre d'une part sa volonté de développer le lien formation/recherche et d'autre part de placer ses actions au coeur des enjeux des transitions et de la lutte contre toutes les vulnérabilités.

L'uFC est identifiée par sa stratégie en matière de recherche qui s'appuie sur des laboratoires de rang international, voire mondial. C'est grâce à ses forces en recherche que sa signature peut être caractérisée.

Les 3 graduate schools pré-existantes (EIPHI, TRANSBIO INTHERAPI) en région BFC correspondent à des raies spectrales d'excellence de l'uFC (et des partenaires du futur EPE) particulièrement identifiées au niveau national, européen et international. Le travail sur une 4e graduate school SHS, baptisée TRANSLATION, déjà bien avancé, permettra de doter le futur EPE régional, auquel contribue l'uFC, de 4 GS qui illustrent parfaitement ses forces et celles de ses partenaires.

L'intention de l'établissement est d'aborder cette thématique, en prise avec de nombreux enjeux sociétaux, à travers une approche dynamique et positive. Il s'agit certes d'analyser les différentes sources et manifestations de la vulnérabilité, mais surtout d'approcher le phénomène au prisme des solutions envisageables pour y remédier. En accord avec les forces présentes dans nos différentes unités de recherche, les thématiques ciblées sont les populations vulnérables, les minorités vulnérables, la vulnérabilité climatique et environnementale, la vulnérabilité liée à l'âge et à la maladie et les réponses scientifiques sociologiques et techniques. La localisation de la plateforme nationale de recherche sur la fin de vie à la MSHE offre ainsi un précieux appui.

Bien d'autres perspectives pourront encore être tracées dans ce champ d'étude au fur et à mesure de son déploiement, notamment en lien avec les travaux conduits dans le domaine de l'énergie (hydrogène) qui apporteront eux aussi des solutions à d'autres types de vulnérabilités, mais également en rapport avec la vulnérabilité liée à la dépendance technologique (matériaux avancés, photonique, nanotechnologies, systèmes avancés de fabrication) ou encore avec la vulnérabilité liée à la cybermalveillance (master cyberveille, cyberdéfense, cybersécurité). Enfin, l'uFC, avec ses partenaires, développe par ailleurs un écosystème remarquable autour des biothérapies afin de contribuer à la lutte contre la vulnérabilité liée aux modes de production mondiaux des médicaments.

D'un point de vue concret, en pleine cohérence avec son projet d'établissement IRRIS, l'uFC s'attache à lutter concrètement contre la vulnérabilité étudiante illustrée notamment par le développement de la précarité, l'isolement et le mal être des étudiants. Grâce à un meilleur cadrage des dispositifs de solidarité et le renforcement des moyens d'accompagnement (notamment avec notre projet d'un nouvel SSE), des actions significatives ont été entreprises en la matière. Les mesures prises afin de lutter contre toutes les discriminations, au profit des étudiants et des personnels, sont également une manifestation de cet engagement.

L'ambition des projets défendus, la cohérence avec la signature, la capacité de l'établissement à les porter, la solidité des modèles économiques

Nous avons choisi de présenter un ensemble de projets couvrant l'intégralité des six champs du COMP. C'est un choix délibéré dans une optique de développement équilibré. Le COMP ne peut, dans sa dimension actuelle, ne couvrir qu'une partie du projet d'établissement IRRIS. Néanmoins, il reprend pour une part importante les préconisations du HCERES sur les champs prioritaires d'internationalisation et d'appui à la recherche.

La dimension économique est largement prise en compte, en parallèle de l'accomplissement de nos missions sociétales. Ce qui est proposé est essentiellement un programme d'investissements matériels, mais surtout immatériels (notamment au niveau des outils de gestion et de pilotage) n'impliquant aucun poste pérenne, mais uniquement des contrats de projets.

Quatre axes transversaux apparaissent assez clairement :

- Répondre à la demande sociétale, notamment concernant la TEDS et la qualité de vie de nos étudiants ;
- Augmenter nos ressources propres et nos possibilités de financement ;
- Renforcer nos capacités de pilotage sur des champs à fort enjeux, comme la carte de formation ou la gestion batimentaire ;
- Assurer l'intégrité de notre patrimoine humain et matériel et optimiser nos moyens.

Les projets proposés dans le cadre de ce premier COMP ont pour objectif, en pleine adéquation avec notre signature, de faire face aux transitions actuelles et futures et aux nouvelles vulnérabilités qu'elles engendrent qu'il s'agisse de l'évolution très rapide des technologies et des métiers s'y afférant, du défi environnemental, de la précarisation matérielle et morale de nos étudiants, des difficultés de recrutement qui vont s'intensifier dans les années à venir mais également du resserrement de la contrainte financière.

Les projets proposés sont, en outre, en cohérence avec notre modèle organisationnel. Ceci permet un double portage : politique par un VP dédié et opérationnel par un chef de service.

Enfin, les projets proposés sont également en cohérence avec notre contrat pluriannuel, donc déjà inclus dans notre programmation. En cohérence, nous souhaitons maintenir l'ensemble de ces projets. En fonction du financement obtenu, nous pourrions accélérer la mise en œuvre de certains projets selon l'ordre de priorité qui leur est affecté et étaler dans le temps la réalisation des autres.

La plupart des projets présentés ont une dimension forte d'investissement. Il s'agit pour l'essentiel :

- De matériels (plates formes) ou de locaux (SSE) ;
- De formations de nos personnels (TEDS) ;
- D'outils de gestion (GPEC, Intracting, Tableaux de bord de formation) ;
- De processus organisationnel (Centres de Services Partagés).

Leur mise en place implique un investissement ponctuel en personnel, le temps de la mise en place. Leur fonctionnement ou leur exploitation pourra s'intégrer dans le fonctionnement courant de nos services. La pérennisation des actions engagées est donc sécurisée.

La volonté stratégique de nous développer sur nos forces en recherche et innovation et en formation nous impose de rechercher pour une part de nos projets, l'accroissement de nos ressources propres ou à la mise en œuvre de nouveaux modes de financement, tels que le projet SUNRISE (lauréat ASDESRI), France 2030, Fonds européens, etc.

D'autre part, nous mettons au centre de notre projet le bien-être et la réussite étudiante. Il s'agit également de notre capacité à répondre aux enjeux sociétaux des transitions, mais aussi à induire des comportements plus responsables mais aussi plus économes, notamment en matière énergétique, générateurs d'économie dans notre fonctionnement.

Enfin, les autres projets visent à renforcer notre capacité de pilotage (par exemple : tableaux de bord de formation), à assurer l'intégrité de notre patrimoine humain et matériel ; l'ensemble devant permettre l'optimisation de nos ressources (centres de services partagés).

Comme on l'a souligné, la dimension économique est donc largement prise en compte, en parallèle de l'accomplissement de nos missions sociétales.

Politiques ministérielles

Objectif 1 : Pilotage de l'offre de formation

Transformation de l'offre de formation et de son pilotage

Description et contextualisation de l'objectif

La stratégie de l'uFC vise plusieurs cibles, outre la volonté d'accompagner les étudiantes/étudiants dans leur réussite et leur insertion professionnelle, elle veut répondre aux besoins du territoire et aux enjeux d'attractivité. L'offre diversifiée de formation de l'uFC a été construite dans ce sens. Enfin, elle tient compte de la précarité et de toutes les vulnérabilités existantes pour y apporter les solutions les plus efficaces. Afin de répondre aux enjeux sociétaux et économiques en perpétuelle évolution et également à l'évolution en EPE à dimension régionale, l'offre de formation et les formations devront s'adapter et se transformer au cours du contrat en cohérence avec le projet d'établissement IRRIS qui vise à favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des diplômés par une professionnalisation de l'offre de formation.

Actuellement en phase d'accréditation pour la rentrée 2024, les phases d'autoévaluation et de dépôt de projet (pour évaluation par le Hceres) des formations ont mis en avant l'intérêt d'un pilotage de l'offre de formation dynamique tant pour les équipes pédagogiques que pour la gouvernance.

Si les données de pilotage sont disponibles à l'uFC, elles sont actuellement exploitées par les équipes pédagogiques en période d'auto-évaluation du contrat. L'enjeu est de doter l'établissement de tableaux de bords dynamiques des formations enrichis et partagés par tous, véritables outils de pilotage en temps réel. Accompagné d'un système d'information et d'un processus décisionnel renforcé, ce pilotage permettra de répondre aux objectifs d'un pilotage modernisé en vue de la transformation des formations et de l'offre de formation. L'objectif est de favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants (Action 1). Dans cette volonté de répondre aux besoins en formation, une cellule d'accompagnement pour structurer et mobiliser les acteurs sur des propositions de formations sur les métiers en tension et les métiers d'avenir sera mise en place (Action 2). Dans l'objectif du futur EPE, et dans une vision d'avenir, l'université souhaite accroître les poursuites d'études en doctorat par la généralisation d'une structuration autour de graduates school (Action 3). L'ensemble de ces actions visent à positionner l'université comme actrice de la formation aux métiers de demain, que ce soit sur le plan régional, national ou international, et à améliorer l'adéquation entre l'offre et les besoins socio-économiques, tout en garantissant la réussite et l'insertion des étudiants. L'évolution attendue de l'offre par la mise en place de ses actions et celles prévues dans le projet d'établissement induit nécessairement la prise en compte des enjeux de vulnérabilités et transitions.

Objectif 1 : Action 1 – Transformation de l'offre : Performance du pilotage des formations par le développement d'outils au service du pilotage de l'offre de formation et la mise en place de processus décisionnels : **Priorité 1**

L'objectif est que les acteurs et décisionnaires disposent de l'ensemble de données de pilotage pour proposer des évolutions pertinentes de nos formations au regard des enjeux d'insertion et de professionnalisation.

L'uFC dispose de nombreuses données accessibles par une partie de la communauté. Par ce projet, il est visé d'une part d'enrichir les indicateurs disponibles (comme les données de soutenabilité/coût des formations, suivi des heures, taux d'encadrement), et d'autre part de les rendre davantage accessibles en temps réel et avec un point d'entrée unique, notamment aux responsables de formation qui organisent les conseils de perfectionnement.

Pour ce faire, il est prévu de développer des outils nouveaux et complémentaires à l'existant au service du pilotage des formations. Ces nouveaux outils de pilotage, permettront l'analyse et la visualisation des données à usage interne et de manière dynamique : à des niveaux fins (parcours et mention), indicateurs de réussite étudiante et insertion, soutenabilité, et plus largement tous les indicateurs nécessaires à l'analyse en conseil de perfectionnement (profil des étudiant, parcours et réussite, insertion, stage, ...). Il s'agit d'associer la mise en place de dispositifs de suivi des indicateurs à des processus décisionnels permettant une évolution et une transformation de l'offre de formation.

L'ensemble des données sera exploité au niveau de chaque en conseil de perfectionnement. Rappelons ici le rôle majeur de ces conseils de perfectionnement, auxquels sont associés étudiants/étudiantes et partenaires du monde socio-économique, qui disposeront ainsi des données nécessaires à une analyse objective de la formation en vue de son évolution ou transformation. Il est attendu des conseils de perfectionnement des plans d'action et un suivi de ces plans. Ces conseils qui se tiennent annuellement, répondent à une charte votée en instance et font l'objet d'un suivi par un comité de suivi des comités de perfectionnement. Le travail de suivi des conseils de perfectionnement et la disponibilité des indicateurs permettront l'évolution de l'offre de formation. Les indicateurs actuellement disponibles (effectifs, alternants, étudiants internationaux, insertion professionnelle qualitative et quantitative, réussite, insertion, poursuite d'étude, coût...) sont pondérés, ce qui permet d'affecter à chaque mention de formation un « score ». Le score varie de 0 à 10 et permet de pointer les formations nécessitant un suivi ou une évolution.

Les travaux annuels du comité de suivi des conseils de perfectionnement seront exploités par les collègiums, instances coordonnant la formation et la recherche dans un champ disciplinaire à l'échelle de l'établissement, pour formuler à la gouvernance des avis sur l'évolution de l'offre pour des prises de décision éclairées. Le déploiement de cette action garantira une évolution en continue.

Enfin, les données élargies au périmètre du futur EPE pourront être intégrées au système d'information décisionnel et mis à disposition des instances compétentes pour leur analyse en vue de l'évolution de l'offre de formation de l'EPE.

Objectif 1 : Action 2 - Structurer et accompagner le dépôt de projet autour de la formation dans les métiers en tension, métiers d'avenir : *Priorité 2*

Sur le modèle de ce qui se fait en recherche, l'objectif est de doter l'établissement de forces vives qui permettront de (i) Positionner l'établissement sur des réponses à projet Formation / métiers d'avenir, métiers en tension, (ii) Promouvoir la stratégie de l'établissement sur le lien recherche et formation et les axes définis comme prioritaires par la gouvernance. Dans l'objectif de faire évoluer l'offre de formation vers des métiers en tension / métiers d'avenir en lien avec les enjeux de la recherche, un accompagnement des équipes pédagogiques pour un positionnement adéquat est nécessaire. Cet accompagnement de l'établissement qui nécessite des moyens complémentaires, porte sur l'appui à la réponse d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projet, de mise en lien avec des acteurs internes, régionaux, nationaux voire internationaux. Cette action vient renforcer l'action 1 et vise à ouvrir de nouvelles perspectives de formation. Cette action vise donc à favoriser les propositions d'évolution de l'offre de formation.

Objectif 1 : Action 3 – Mise en place et déploiement des *Graduate Schools* : *Priorité 3*

Un suivi particulier des GS et de leur évolution en vue de l'intégration de l'ensemble des masters de l'établissement dans des GS, excepté les masters MEEF avec (i) la mise en place d'une 4^{ème} GS pour couvrir l'ensemble des champs disciplinaires de l'université, (ii) la mise en place pour chaque GS, d'actions favorisant la poursuite en doctorat donc le lien Master doctorat (i.e. mentorat, organisation de séminaire, outils de pilotage des GS, ...). Au cours de ce projet, l'insertion professionnelle (suivi quantitatif et qualitatif) des docteurs sera suivi. Cette action vise, au final, à favoriser la poursuite en doctorat des étudiants de masters.

Identification des filières où l'insertion dans l'emploi et/ou la réussite étudiante n'est, aujourd'hui, pas satisfaisante, afin de moduler les capacités d'accueil, en identifiant les causes de l'échec et les moyens permettant de le limiter

Dans le cadre de l'évaluation Hcéres et du projet d'offre de formations pour 2024, un indicateur synthétique a été calculé pour chaque mention ; cet indicateur tient compte de l'insertion professionnelle, de la réussite, mais aussi du nombre d'inscrits, du remplissage des formations, de la poursuite d'études, ... L'analyse de cet indicateur par la gouvernance et les collègiiums a permis de relever des formations qui ne répondaient pas aux critères attendus : on peut citer les masters Finance, Automatique - Robotique, Mécanique, Physique fondamentale et application, Design, Géographie aménagement du territoire, Mathématique, Informatique, Arts du spectacle vivant et de la scène, Français Langue étrangère.

Ces analyses ont conduit à revoir ces formations soient dans leurs contenus, leurs parcours, leurs modalités (ouverture à l'alternance), ou encore leurs objectifs.

Pour les licences, ce sont essentiellement les licences qui proposaient un portail qui ont été revues dans leur organisation, tout en préservant la spécialisation progressive.

Liste des Formations

L'établissement étant en phase d'accréditation, les informations demandées figurent dans le rapport Hcéres du projet de l'offre cycle 1 et 2 (<https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication/rapport-devaluation-du-projet-de-loffre-de-formation-du-1er-et-du-2e-4>)

A – transformées

Les modifications de mentions concernent : la licence *Sciences du langage*, qui intègre la licence *Information-communication* En 2e cycle, il apparaît des changements d'intitulé et le master *Biologie Santé* rassemble les parcours qui se trouvaient sous la mention *Santé*.

Quatre mentions du domaine Droit, économie, gestion (DEG) se divisent chacune en deux mentions séparées. Pour trois d'entre elles, la mention mère donne naissance à une mention fille : le master *Droit des affaires* donne naissance au master *Droit social* ; le master *Économie de l'entreprise et des marchés*, au master *Gestion de production, logistique, achats* ; le master *Justice, procès et procédures*, au master *Droit pénal et sciences criminelles*. La scission du master *Administration publique* aboutit à la création du master *Droit public* et du master *Politiques publiques*. Le master *Management* remplace le master *Marketing, vente* en absorbant la première année (M1) bisontine du master *Gestion des ressources humaines*. Enfin, le master *Automatique et robotique* intègre le master *Nutrition et sciences des aliments* et une partie du master *Ingénierie des systèmes complexes*, qui devient après cette scission le master *Électronique, énergie électrique, automatique*.

B – créées

Licence professionnelle *Mandataire judiciaire à la protection des majeurs* ; Master *Ingénierie de la santé* ; BUT *Packaging, emballage, conditionnement* et *Sciences des données*, et nouveau parcours au sein du BUT *Génie civil - construction durable*

C – supprimées

Licence *information communication*

Licences professionnelles : *Métiers du notariat, Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués, Véhicules : électronique et gestion des automatismes, et Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels.*
Suppression de parcours dans certaines mentions (ie Master Automatique - Robotique, Mécanique...)
Master PDFL (protection des droits et libertés fondamentales)

Nombre d'étudiants qui seront accueillis en régime permanent dans de nouvelles filières

32 dans le master Ingénierie de la Santé

25 dans la licence professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

200 étudiants seront inscrits dans les dispositifs mis en place dans le cadre du CMA Arclimed.

Au total, près de 700 étudiants seront accueillis dans les filières transformées et créées, citées précédemment, à la rentrée 2024.

En complément, selon la réponse à de nouveaux projets (CMA) devraient permettre de toucher un nombre conséquent d'étudiants formés sur les cursus métiers d'avenir mais aussi les métiers en tension.

Articulation avec l'AMI CMA

Actuellement 2 projets sont portés par l'uFC (Arclimed et Santé Numérique Besançon 22), un projet porté par le CMQ MSI associe l'uFC μ TECH-BOOSTER, lauréat de l'appel à projets « Aides à l'innovation bottom-up - Projets de formation professionnelle », 1 projet est en cours de dépôt (ByLaMue) et 3 nouveaux dispositifs (Ecole nationale de l'hydrogène, Biothérapies et Intelligence artificielle) sont à l'étude. L'action 2 proposée vise à accompagner ces perspectives et l'action 1 à disposer d'une vision globale de la situation des formations pour identifier et accompagner les transformations et évolutions de l'offre.

L'établissement a d'ores et déjà sélectionné les champs sur lesquels il est en mesure de se positionner compte tenu des compétences des enseignants et enseignants-chercheurs.

Les demandes CMA France 2030 à l'étude sont en cohérence avec le projet d'établissement, notamment concernant le Lien avec la recherche, moteur de l'établissement dans les domaines de l'Energie et de la Santé.

Engagement de transformation des formations moins performantes

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, l'établissement s'engage à transformer une partie de son offre pour améliorer la performance des mentions moins performantes notamment en matière de réussite, de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle, sur la base de la liste suivante :

- LG Information et communication
- LG Sciences du Langage
- LP métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels
- M Finances
- M Géographie, aménagement, environnement, développement
- M FLE
- M Arts sur scène et spectacle vivant
- M Informatique.

Description et contextualisation de l'objectif

La réflexion stratégique scientifique (Recherche-> innovation-> valorisation) est à l'œuvre dans le projet IRRIS. Elle s'appuie sur ses raies spectrales fortes, en renforçant ses liens avec les ONR et en favorisant le regroupement des UR de santé comme cela avait été le cas pour les UR de SPI regroupées au sein de Femto. Les UR de SHS travaillent à un dessein commun au travers de l'axe transversal vulnérabilité et en lien avec le dépôt d'un projet France 2030 SHS.

Dans le contexte du développement de sa politique d'appui aux unités de recherche, l'uFC a déployé, au cours de ces dernières années, des actions structurantes visant à accroître les moyens consacrés aux plateformes technologiques (appel interne « Chrysalide équipement et maintenance) et à développer l'insertion des chercheurs dans les réseaux européens (projet DeSIRE – Développement de la Stratégie d'Influence et de Réseau Européens, financé dans le cadre du DSG). L'appel à projet interne, calibré à 250 K€ par an, permet un cofinancement à hauteur de 750 K€ sur les trois années du projet.

Ces initiatives, qui ont déjà porté des fruits, doivent être poursuivies et amplifiées afin que les premiers efforts engagés aboutissent au déploiement d'une politique ambitieuse dans les deux domaines concernés, au profit des équipes, des chercheurs et de l'attractivité internationale de l'établissement.

Il faut noter la cohérence forte des actions proposées avec les récentes déclarations présidentielles pour l'ESR, soit mobiliser beaucoup plus les fonds européens (Action 1), mais aussi mobiliser davantage les financements privés (Action 2) mais également avec l'évolution de l'uFC au sein du futur EPE à dimension régionale.

Objectif 2 - Action 1 : Développer la stratégie internationale européenne grâce à des actions de lobbying à Bruxelles afin d'optimiser le dépôt de projets européens et le taux de réussite : **Priorité 1**

La stratégie internationale de l'uFC se construit à partir d'une cartographie des relations internationales pré-existantes en cours de finalisation. Un des volets de cette stratégie concerne l'Europe.

La volonté de l'établissement est de poursuivre sa démarche d'intégration dans les réseaux européens par le déploiement d'un poste de lobbyiste actif à Bruxelles. Sa mission sera de concentrer son action sur quelques axes de développement prioritaires en matière de recherche, en lien avec la RIS3 mais également nos partenaires de l'alliance européenne STARS EU, comme par exemple, les biothérapies innovantes, les SPI dont l'hydrogène et un domaine SHS centré sur une problématique structurante émergente autour de la question des vulnérabilités. **Il s'agira, notamment, d'identifier les appels à projets les plus pertinents eu égard à ces thématiques et d'assurer une présence active dans les séminaires, colloques, salons professionnels associés à ces disciplines d'excellence. L'objectif sera de positionner l'université de Franche-Comté comme partenaire ou porteur dans des projets déposés avec, on l'espère, un financement à la clé. En prenant en charge les tâches associées à l'organisation de la dissémination, l'objectif sera, a minima, d'autofinancer le poste à échéance de trois ans.** Pour mémoire, l'université de Franche-Comté peut déjà faire état d'une expérience réussie de ce modèle de pérennisation de financement dans le domaine de l'hydrogène énergie, il y a quelques années. Un précédent DSG nous a également permis de réaliser les prises de contact nécessaires à Bruxelles. Par ailleurs, nous sollicitons dans la durée le soutien du pôle Europe de France Universités.

L'action conduite permettra également de développer encore davantage l'outil DeSIRE, de faciliter son accès et d'optimiser son utilisation opérationnelle au profit de l'ensemble des unités de recherche de l'établissement.

Ces actions seront conduites en connexion avec nos partenaires de l'alliance STARS-EU.

Action 2 : Développer la certification des plateformes technologiques afin de renforcer leur niveau de performance et leur rayonnement : **Priorité 2**

L'ambition de l'établissement est de mettre en place un processus de certification de ses plateformes technologiques en faisant appel à un organisme de certification externe. De l'analyse qui sera produite par cet organisme découleront des préconisations qui requerront une adaptation ou l'achat de certains équipements, ainsi que des opérations de maintenance coûteuses qu'il conviendra de financer. Cette élévation du niveau de qualité et de performance des plateformes qui découlera de ce processus de certification contribuera à améliorer la visibilité nationale et internationale de ces équipements, au moyen d'une politique de communication active, dans le but d'en optimiser l'utilisation par des partenaires issus non seulement du monde socio-économique à l'échelle territoriale (source de financement potentiellement très significative), mais aussi des collaborations engagées dans le cadre de l'alliance d'universités européennes STARS-EU, dont l'uFC est membre. En appui de cette démarche, et afin d'animer les relations avec les partenaires utilisateurs issus du monde socio-économique, le développement de notre outil CRM (*Customer Relationship Management*) sera engagé.

Si c'est un important changement de dimension stratégique, néanmoins plusieurs de nos plateformes sont d'ores et déjà en capacité d'obtenir ces labellisations EU.

Description et contextualisation de l'objectif

Il s'agit d'un axe stratégique global pour l'uFC, déjà fortement impliquée dans la transition environnementale notamment avec un important programme de rénovation énergétique destiné à réduire notre vulnérabilité énergétique. Il s'agit d'aller plus loin notamment en matière de sensibilisation de nos personnels et étudiants. A cet égard, la TEDS constitue un axe important du projet d'établissement IRRIS. En cohérence avec le plan Climat-Biodiversité du MESR et le schéma directeur DD&RSE en cours de développement (cible 2024), cet axe vise à agir tant sur la prise de conscience et la montée en compétence des personnels (Action 1) et des étudiants (Action 2), que sur le pilotage et la réduction de l'empreinte environnementale de l'établissement (Action 3). Il faut noter la cohérence de ces actions avec la signature de l'uFC (vulnérabilité dont climatique et énergétique). L'uFC s'engage en faveur des accords de Grenoble et le SD DDRSE sera prochainement présenter aux instances.

Objectif 3 : Action 1 - Formation et mobilisation de la communauté universitaire : *Priorité 2*

Notre première action vise à une montée en puissance de la dynamique récemment impulsée à l'uFC autour de la TEDS, avec déjà plus de 130 animateurs fresque du climat formés parmi les personnels et les étudiants, et plus de 4 000 personnes sensibilisées. Notre réseau de référents écoresponsabilité mobilise plusieurs dizaines de personnels engagés (> 50) et bientôt des étudiants, prêts à se former solidement à la TEDS, afin de devenir tout à la fois formateurs internes et de former le reste du personnel, mais aussi ambassadeurs de cette transformation. Le caractère transformant de la démarche réside dans l'acculturation de la communauté universitaire (i) aux enjeux, voies et moyens de la TEDS à l'université, favorisant le consentement aux changements réglementaires (PNAD, politique voyage, mobilité pendulaire, ...) et (ii) à de nouveaux modes de délibération participatifs permettant l'inclusion de toutes et tous dans les transformations des activités professionnelles, des pratiques pédagogiques et des activités extra-curriculaires à l'université, même au-delà de la seule TEDS.

Ce groupe de formateurs internes concevra une nouvelle offre de formation continue à destination des parties prenantes externes, dans une logique de coopération territoriale voire nationale, mais aussi européenne au travers de notre alliance STARS EU.

Objectif 3 : Action 2 – Module de socle commun d'introduction à la TEDS pour les étudiants de 1er cycle : *Priorité 1*

Dans le projet d'établissement IRRIS, l'uFC s'engage à mettre en place un module de socle commun d'introduction à la TEDS, conformément au plan Climat-Biodiversité. Le caractère massif de ce déploiement nécessite de former de nombreux enseignants dans un contexte de sous-encadrement. Des formations ont été élaborées en interne et seront bientôt déployées. Les enseignants seront incités à se former en prenant en charge leur temps de formation en équivalent de service, et les équipes pédagogiques devront être soulagées d'une partie de leur charge collective le temps de la formation des enseignants et de la mise en place du module par le recrutement d'un ATER pendant 2 ans pour chacun des cinq collègiums (5 ATERs). La montée en compétence des enseignants formés pour intervenir dans le module de socle commun favorisera l'intégration des enjeux socio-écologiques dans les enseignements disciplinaires, conduisant à une transformation de l'offre de formation. La création d'un écolabel des formations permettra d'assurer la qualité de cette transformation et d'accentuer l'attractivité de l'établissement. Le NCU RITM s'est proposé pour auditer les filières candidates, ce qui garantira la qualité des labels et favorisera son essaimage et son potentiel transformant au-delà de l'uFC. Ces démarches sont en cohérence avec l'axe Enseignement et Formation du schéma directeur DD&RSE.

Objectif 3 : Action 3 – Réduction de l'impact environnemental de l'établissement : *Priorité 3*

Le projet d'établissement IRRIS et le plan Climat-Biodiversité mettent l'accent sur la nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES), et en tout premier lieu de réaliser annuellement le bilan de GES (BGES) complet, sur les trois scopes. Une assistante ingénieure en CDD travaille actuellement à la réalisation des BGES 2019 et 2022 des laboratoires, puis de l'intégralité de l'établissement. Réaliser efficacement ce BGES chaque année nécessitera ensuite un travail de documentation et d'automatisation de la démarche afin d'en pérenniser la méthodologie.

La réduction de l'impact environnemental de l'uFC en termes de biodiversité passera par la mise en place d'une gestion coordonnée des espaces verts. Les espaces verts du campus Bouloie-Temis étant actuellement gérés par les diverses composantes qui y sont localisées, un diagnostic et l'élaboration d'un plan de gestion global sont nécessaires pour optimiser l'entretien et le respect de la biodiversité de ce campus. Dans la logique de l'initiative « 4 pour 1000 » soutenue par le gouvernement, ce plan de gestion des espaces verts intégrera l'optimisation du stockage de carbone dans les sols. Ces projets entrent pleinement dans l'axe Environnement du schéma directeur DD&RSE.

Description et contextualisation de l'objectif

L'uFC s'est déjà particulièrement engagée dans une stratégie globale en leur faveur que ce soit au travers des luttes contre la précarité, les VSS, les addictions, la souffrance psychique, mais aussi en faveur de lieux d'études réaménagés accueillants, modulaires, accessibles (cf. la rénovation des BU du service commun de la documentation et l'ouverture de la 1^{ère} salle d'immersion virtuelle pédagogique) et d'outils d'aide aux études (comme les mooc à disposition pour améliorer sa méthode d'apprentissage). Cette vision s'insère également tout à la fois dans le projet d'établissement IRRIS et la signature de l'uFC. Les actions proposées (création d'un nouveau SSE et aménagement des espaces extérieurs) s'intègrent dans notre projet pluriannuel d'amélioration du cadre de vie étudiant et d'accompagnement en matière de santé et d'équilibre psychique.

La succession de crises, sanitaires, géopolitiques et économiques a, en effet, augmenté la vulnérabilité de notre population étudiante, souvent issue de milieux modestes. Dès lors, il s'agit de pouvoir lutter efficacement contre la précarité, l'isolement et le mal être des étudiants par un cadre de vie plus agréable, mais aussi par le renforcement des moyens d'accompagnement (notamment avec notre projet de nouvel SSE). Les actions présentées sont inscrites dans le schéma directeur de la vie étudiante, schéma élaboré sur la base d'une enquête auprès de l'ensemble des étudiants.

Le schéma élaboré se décline en 4 axes (Soutenir des conditions d'accueil et d'intégration propices à la réussite étudiante, Accompagner la santé et le bien-être des étudiants, Favoriser l'épanouissement et l'ouverture des étudiants, Mieux communiquer – Améliorer l'accès aux informations en matière de vie étudiante) et plus d'une cinquantaine de fiches actions. L'ensemble a fait l'objet de concertations, notamment auprès de l'ensemble des étudiants élus de l'université. Il sera présenté pour vote dans les instances en mai 2024.

Objectif 4 : Action 1 - Repenser le Service Santé Etudiant (SSE) : *Priorité 1*

Bénéficier d'un SSE, accessible facilement, ouvert à tous et faisant partie des lieux de vie étudiante est une demande récurrente de la part des étudiants : en particulier pour les étudiants en situation de handicap et pour les étudiants fragiles (vulnérabilités économique ou psychologique, étudiants internationaux). Le bien-être étudiant contribue à la réussite ; la réforme du SSE poursuit cet objectif : le bâtiment hébergeant le SSE doit pouvoir accueillir tous les étudiants et être situé à une place centrale.

A Besançon, le bâtiment du SSE est ancien, extrêmement vétuste et mal commode. L'isolation est quasi inexistante et sa taille ne convient plus. Seul son emplacement correspond aux attentes des étudiants. Il doit être entièrement repensé et reconstruit pour pouvoir offrir un service adéquat : un nouveau bâtiment, en harmonie avec les autres et plus grand (il permettra également d'accueillir le service de médecine de prévention du personnel). Actuellement, le SSE ne dispose pas de la place suffisante pour recevoir les étudiants, alors que les demandes sont multiples : accompagner les étudiants en situation de handicap, prévoir les aménagements d'études avec les référents des composantes ; rencontrer les étudiants dans un cadre de prévention et de sensibilisation ; orienter et guider vers les professionnels en santé mentale notamment lorsque l'étudiant est fragilisé ; sans oublier nos étudiants internationaux.

Cet espace élargi sur le campus de la Bouloie à Besançon se justifie d'autant plus qu'il est le seul à assurer une permanence d'accueil toute la semaine sur l'ensemble des six sites de l'université.

Le Service de santé étudiante actuel ne correspond ni aux attentes ministérielles, ni à celles des étudiants. De nouveaux statuts du SSE ont été approuvés en CA début 2024 ; ils définissent les missions élargies du SSE au service de la santé étudiante. Ce projet bâtiminaire s'accompagne, en outre, d'un projet de service plus ambitieux au service de tous les étudiants.

Ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration de l'uFC du 7 février 2023, avec un achèvement des travaux prévu en mars 2026 pour un budget global de 3 M€. Il se déroulera en site libéré, un relogement des personnels SSE étant prévu, pendant la durée des travaux, au sein de la Maison Des Etudiants. Le bâtiment existant fera l'objet d'une rénovation fonctionnelle (meilleure adaptation aux besoins des personnels notamment au niveau des bureaux de consultation et meilleur accueil des personnels et étudiants) et énergétique (réduction des consommations énergétiques de 60 %), ainsi que d'une extension par surélévation sur un niveau supplémentaire (augmentation de près de 60 % de la surface SDP).

Objectif 4 : Action 2 - Mettre en place des espaces extérieurs abrités et lieux de restauration libre : *Priorité 2*

Disposer d'espaces extérieurs abrités est une demande des étudiants. Sur certains sites, les étudiants n'ont aucune possibilité de s'asseoir en extérieur et ne disposent pas de lieu pour déjeuner en dehors des restaurants universitaires, voire travailler en groupes aux beaux jours. Ces espaces se déclineront en des tables de repas, des bancs, mais aussi des espaces protégés de restauration. Cet ensemble offrira ainsi des lieux agréables pour se réunir et profiter des espaces verts.

Ces aménagements contribuent à l'insertion des étudiants, plus présents sur leur campus. Ils seront aussi une alternative aux restaurants universitaires souvent surchargés.

La vie du campus permettra ainsi une vie sociale qui se poursuivra en dehors des amphithéâtres. Ceci s'inscrira également dans un schéma directeur global de l'ESR à l'échelle de chaque ville d'implantation de l'uFC. Une couverture adéquate serait assurée par une douzaine d'espaces aménagés pour l'ensemble de nos sites en lien avec notre politique DD&RS.

Objectif 5 : Gestion et pilotage

Sur la stratégie RH, la priorité de l'uFC, exprimée dans son projet pluriannuel IRRIS, reste la poursuite de la mise en place d'une GPEEC structurée et formalisée, indispensable à son développement futur (Action 1), mais également d'améliorer l'efficacité de son organisation administrative par la mise en place de logiciels performants (Action 2). La cartographie des emplois indispensable pour cet objectif s'est finalisée en décembre 2023. Cette transformation de la politique RH a pour vocation de la mettre au service de la stratégie de l'uFC dans les champs de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante.

Il faut souligner que cette stratégie est d'ores et déjà à l'œuvre au travers de la mise en place des collégiums (volonté de resserrer les actions de formation et de recherche). Ceux-ci ont fait la preuve de leur efficacité.

En outre, le resserrage de la contrainte financière impose le renforcement de notre fonction finance permettant notamment le déploiement de nouveaux modes de financement, tel l'intracring pour réaliser nos objectifs en matière de TEDS (Action 3). La mise en œuvre de ces outils permettra de faire face aux vulnérabilités auxquelles les universités font face, tant dans la question de l'attractivité de nos postes, que dans la nécessaire recherche de diversification de nos ressources financières (projet SUNRISE ASDESR, FTLV, apprentissage, etc.).

Enfin, l'uFC s'est engagée dans un plan de restructuration de son administration par campus pour améliorer l'efficacité de son organisation via la mise en place de centres de services partagés, en premier lieu au niveau bâtimentaire (Action 4). Cette stratégie s'accompagne par un profond travail de simplification débuté depuis le début de notre mandat, l'action 2 en présente un exemple parmi de nombreux autres.

Objectif 5 : Action 1 - Mise en place de la GPEEC : *Priorité 1*

En cohérence avec les recommandations du Hcéres, il s'agit de renforcer la structuration de notre démarche GPEEC. Un agent catégorie A a déjà été détaché en juin 2023 pour cette mise en œuvre, permettant la finalisation de la cartographie des emplois en décembre 2023. C'est un début, il faut renforcer cette équipe pour déployer la démarche en 2024-2026. Il nous faut identifier plus finement les métiers exercés par un référentiel adapté à nos spécificités (2024). Il nous faut aussi développer nos compétences internes, ce qui passe par un programme de formation métiers et le déploiement du module GPEC SIHAM (2025 / 2026). Ceci permettra de mieux adapter nos structures tout en maîtrisant les effectifs.

Objectif 5 : Action 2 - Numériser la gestion paye : *Priorité 2*

Il faut pour cela déployer Winpaie + RH préliquidation et faire migrer les données de Winpaie vers Winpaie + RH préliquidation assurée par Cegape et prévue sur 2 mois. Le logiciel propose une aide à la saisie et effectue des contrôles de cohérence + permet la saisie anticipée de mouvements de paie. Le déploiement du logiciel ne nécessite pas une mobilisation importante des équipes, mais le gain final en temps de travail (suppression ressaisies, diminution erreurs) peut être estimé à -2 ETP sur la seule chaîne paye + solution intégrée « clé en main » pour un gain après déploiement en 2025-26 de -0,5 à -0,75 ETP des informaticiens affectés aux SIRH.

Objectif 5 : Action 3 - Mise en place de l'Intracring dans le cadre du PEEC 2030 : *Priorité 2*

Cette action s'inscrit dans le cadre de notre démarche PEEC 2030. Il s'agit de mettre en place l'Intracring (méthode de financement des opérations de rénovation énergétique par les économies réalisées). Il s'agit de renforcer la Direction des affaires financières en grande tension (ce qui sera amplifié par le passage à l'EPE) par une personne en CDD. Celle-ci aura pour mission (1) de déployer une comptabilité analytique immobilière fiable (la démarche impliquant un suivi fin des performances énergétiques du parc) ; (2) d'établir, développer et suivre les contrats d'intracring. Ceci permettra de réaliser des opérations type relamping, photovoltaïque ou petite rénovation, indispensables pour pallier l'augmentation des consommations énergétiques qui érodent notre rentabilité. Au terme des trois années, on pourra mesurer l'impact en termes d'économies de fluides et l'ensemble des rénovations permettra de pérenniser les économies réalisées.

Objectif 5 : Action 4 - Passage au niveau bâtimentaire et logistique à une organisation par campus pilotée par la Direction du patrimoine immobilier via la création d'un centre de service partagé (CSP) bâtimentaire : *Priorité 1*

Il s'agit de passer d'une organisation facultaire à une organisation par campus permettant une utilisation plus optimale des locaux disponibles, mutualisant les moyens pour les opérations de gros entretien ou les opérations spéciales, tels les déménagements, mais permettant également de faciliter le remplacement ponctuel des personnels spécialisés. Ceci implique, dans un premier temps, la création d'un poste de coordinateur chargé de formaliser et de coordonner les coopérations inter-composantes et parallèlement la mise en place d'un système centralisé et partagé d'information du patrimoine immobilier à même d'aider les équipes dans leur gestion de la maintenance, de l'utilisation des locaux et de la détection des risques batimentaires.

Dans un deuxième temps, l'objectif est d'aboutir à une meilleure coordination entre les équipes des composantes et la DPI et le renforcement de cette dernière grâce à notre nouvelle GPEEC. Il s'agit d'optimiser les moyens matériels et humains disponibles sans réduction des effectifs, vu l'étendue des besoins bâtimentaires.

La pérennité de l'opération sera assurée à moyen et long terme via une réduction significatives des prestations externes.

Objectif 6 : Stratégie d'établissement

La stratégie de l'uFC présentée au travers de son projet d'établissement IRRIS (Insertion, Rayonnement, Responsabilité, Innovation, Solidarité) doit être soutenue par une gouvernance efficace et efficiente. Parmi les différents modèles possibles, l'uFC a choisi celui d'une université décentralisée mais à gouvernance partagée. Celui-ci s'avère, en effet, plus adapté à l'éclatement géographique et aux spécificités des différentes composantes.

Au-delà, ce modèle aura également toute sa pertinence et toute sa légitimité au sein du futur EPE, issu de la COMUE UBFC et de l'uFC avec les futurs établissements-composantes que sont l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard (UTBM) et l'école SUPMICROTECH (ex-ENSMM) à Besançon.

Dans une université marquée par une organisation facultaire, est apparue très vite aux équipes de gouvernance la nécessité de réintroduire une logique d'établissement au bénéfice de l'ensemble de nos personnels et étudiants tout en préservant la proximité, l'adaptabilité et la réactivité que permet l'organisation par composante, chacune d'entre elles étant confrontée à un écosystème particulier. Ce diagnostic a d'ailleurs été confirmé lors de l'évaluation HCERES.

Une première mesure, très structurante, a été la création et la mise en place des Collégiums dès 2017. Organisés sur la base de thématiques de recherche et de formation similaires et regroupant directeurs d'UFR et d'unités de recherche pour la partie des champs les concernant, ils sont le lieu d'une réflexion commune intégrant à la fois les logiques de formation et de recherche et conciliant l'intérêt des unités de recherche et de formation et l'intérêt collectif. Ils jouent un rôle majeur dans la gouvernance de l'établissement, notamment pour la campagne d'emploi des enseignants, enseignants-chercheurs et personnels de recherche, pour laquelle leurs avis sont quasi-systématiquement entérinés par le Conseil d'Administration de l'établissement. Afin de renforcer les liens entre formation et recherche, les Collégiums ont permis la mise en place de dialogues de gestion stratégique avec les unités de recherche, afin de compléter le dispositif déjà établi avec les composantes.

L'esprit et le fonctionnement de ces instances d'aide à la décision transversale qui ont fait la preuve de leur efficacité (rapport HCERES 2023), devrait se perpétuer dans les nouveaux instituts structurant l'EPE. En effet, ce dernier propose une structuration en 4 Instituts Thématiques qui coordonneront les forces des différents établissements de l'EPE dans les domaines de la formation et de la recherche, dont le rôle sera de permettre le développement synergique et équilibré de ses activités académiques et de son service à la société.

Là-aussi, conçu comme le regroupement de disciplines partageant des modèles d'évaluation équivalents et une culture scientifique commune, composé d'unités de formation et de recherche, de centres de formation, d'instituts ou d'écoles, chaque Institut Thématique est envisagé comme une confédération adressant des avis et des propositions aux conseils centraux de l'EPE dans la double logique – et la liaison – d'une part de la politique de l'EPE, d'autre part des spécificités des domaines concernés.

Ces 4 instituts de l'EPE couvrent 4 domaines scientifiques qui fondent son identité :

- Domaine des Sciences et de la Technologie
- Domaine de l'Environnement, de l'Agronomie, des Territoires
- Domaine des Sciences Humaines et du Droit
- Domaine de la Santé et du Sport.

Une deuxième mesure a été le renforcement des services dédiés au développement des ressources propres, tels SEFOCAL (pour l'apprentissage et la formation continue), le SAIC (pour les contrats de recherche) ou la fondation FC-INNOV, accompagnée d'une augmentation sensible des frais de gestion. Cette nouvelle répartition plus équilibrée, définie en concertation avec les directeurs d'unités de recherche et de formation, permet de disposer de services supports plus forts tout en préservant la motivation des acteurs de terrain.

Enfin, une troisième mesure qui constitue un des objectifs phares de notre projet pluriannuel, est la mise en place de centres de services partagés (CSP) sur nos principaux campus. L'organisation actuelle très décentralisée et de type facultaire ne permet pas une utilisation optimale des locaux, des équipements et des équipes. Elle s'avère aussi insatisfaisante pour tout ce qui concerne les espaces ou les équipements communs (en particulier les bibliothèques) ou des problématiques partagées comme la sécurité des campus. Il s'agit donc, en concertation avec les acteurs de terrain, de passer à une organisation par campus permettant une mutualisation accrue des ressources et une gestion commune plus efficace et incluant à terme nos partenaires de l'EPE. Déjà initiée pour les véhicules, cette démarche sera centrée sur le bâtimentaire, dans un premier temps, avant d'être étendue à la gestion des commandes, puis à l'informatique et à l'audiovisuel. Au-delà, une réflexion est en cours sur une gestion plus coordonnée de la sécurité sur nos campus. Ceux-ci sont en effet particulièrement vulnérables aux intrusions malveillantes qui mettent en cause la sécurité de nos personnels et étudiants, mais aussi l'intégrité de nos locaux et équipements. Cette démarche devra aborder progressivement toutes les fonctions support de l'uFC.

Annexe cohérence des projets stratégiques

Pour chacun des six objectifs du COMP, indiquer quand il y a lieu les financements déjà obtenus pour mettre en œuvre les actions (inscrire la source de financement et non le montant).

Objectifs du COMP	Financements obtenus (PIA, ANR, Horizon Europe, DSG, autres)
Pilotage de l'offre de formation	
Objectif 1	Budget propre (ASDESR), PIA, subventions CRBFC
Recherche et innovation	
Objectif 2	Budget propre (ASDESR), PIA, subventions CRBFC
Transition écologique et développement soutenable - TEDS	
Objectif 3	DSG Rentrée du climat
Bien-être et réussite des étudiants	
Objectif 4	CVEC
Pilotage	
Objectif 5	Budget propre
Stratégie propre à l'établissement	
Objectif 6	-

Objectifs du COMP	Objectifs du contrat pluriannuel	Cohérence avec les remarques HCRES	Financements obtenus
Pilotage de l'offre de formation			
Mise en place d'outils de pilotage de l'offre de formation et du suivi	Mise en place de tableaux de bord de formation et de procédures d'utilisation	<p>Définir précisément les rôles des instances, des collègiums et composantes et des services, afin que les questions de réussite des étudiants, de ressources humaines, de soutenabilité et d'amélioration continue de l'offre de formation soient traitées au meilleur niveau de subsidiarité.</p> <p>Permettre aux collègiums et aux composantes de s'approprier la question de la soutenabilité par une amélioration du SI, par des productions d'indicateurs partagés et par une meilleure communication interne.</p> <p>Fiabiliser la collecte de données sur les dispositifs de réussite et d'insertion au niveau central et exploiter les analyses produites afin d'améliorer la politique de formation.</p>	
Structuration et accompagnement des dépôts de projets formation	Professionnaliser l'offre de formation	Prolonger l'effort déjà entamé pour augmenter le montant des financements extérieurs obtenus au niveau français (comme ANR) et européen (Horizon Europe).	
Mise en place de déploiement des Graduates Schools	Doter chacun des quatre grands périmètres scientifiques d'une Graduate School		
Recherche et innovation			
Développement de la certification des plateformes technologiques	Construire des partenariats financiers autour d'équipements structurants	Augmenter le montant des financements extérieurs	
Développement des actions de lobbying sur les projets européens	Stimuler le dépôt de projets européens	Augmenter le montant des financement européens	
Transition écologique et développement soutenable (TEDS)			
Formation et mobilisation de la communauté universitaire	Impulser une dynamique d'ensemble de la communauté	Intégrer les actions conduites DD&RS et mettre en relief de cet engagement comme un axe fort de notre stratégie.	

Mise en place du module de formation TEDS 1 ^{er} Cycle	Inclure dans les maquettes la formation TEDS	Intégrer les actions conduites DD&RS et mettre en relief de cet engagement comme un axe fort de notre stratégie.	
Etablissement du bilan Gaz à effet de serre et plan de gestion espaces verts	Réaliser et automatiser le BGES	Intégrer les actions conduites DD&RS et mettre en relief de cet engagement comme un axe fort de notre stratégie.	
Bien-être et réussite des étudiants			
Etudes nécessaires à la construction du Service de Santé Etudiant (SSE)	Faire évoluer le SUMPSS en SSE : accueil et consultations des étudiants	Mettre en place une organisation plus centralisée	CVEC
Installation d'espaces extérieurs abrités	Alternative aux espaces surchargés de restauration	Renforcer l'attractivité et la visibilité de l'utilisation des fonds CVEC	CVEC- GBM-CROUS
Pilotage			
Mise en place de la GPEEC	Mettre en place la GPEEC	Déployer prioritairement les outils de GPEEC	
Numérisation de la gestion Paye	Dématérialiser les procédures		
Renforcement de la direction financière et mise en place de l'Intracting	Affecter les économies d'énergie au financement d'investissements de performance énergétique	Accélérer la structuration (renforcement) de la fonction financière	
Stratégie propre à l'établissement			
Organisation d'une gestion bâtementaire par Campus (centres de services partagés)	Finaliser la mise en place de centres de services partagés	Mutualiser les compétences et recentraliser la gestion du parc immobilier	